

CAS
CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES

TRAVAIL ET SANTÉ



PROTECTION DE LA SANTÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL.

En vertu des dispositions légales, les employeurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la santé physique et psychique des travailleurs. La sécurité au travail, les conditions de travail et la protection de la santé sur le lieu de travail constituent donc des tâches importantes des employeurs.

Les trois axes du programme CAS Travail et Santé sont:

- Les contraintes et les risques en matière de santé susceptibles de survenir au travail
- Les directives et les pratiques qui garantissent la préservation de la santé
- Les possibilités et les mesures permettant d'améliorer les conditions de travail



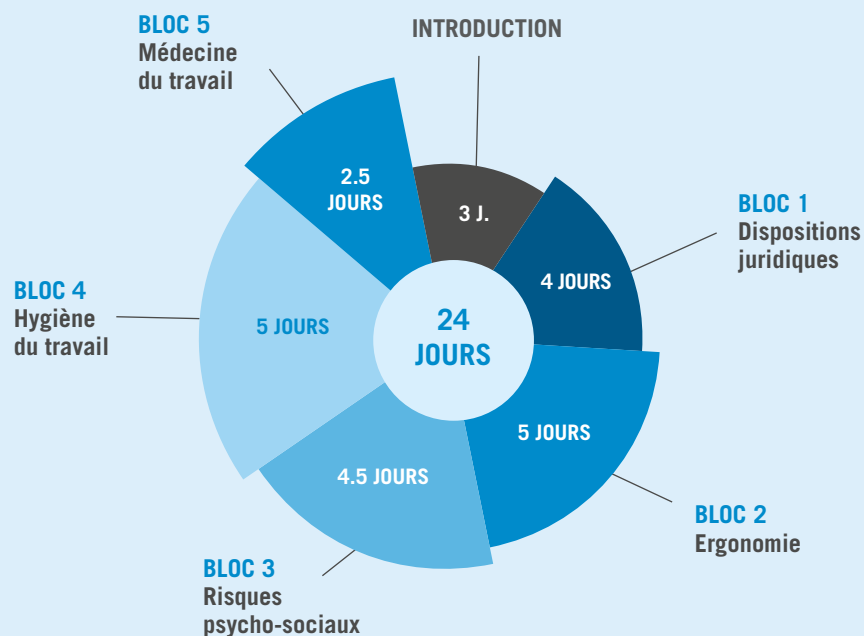
— PUBLIC CIBLE

Le programme CAS Travail et Santé est destiné à toute personne qui assume ou veut assumer des tâches de protection de la santé dans le cadre de la gestion de la santé en entreprise, notamment:

**SPÉCIALISTE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET
DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ DANS LES ENTREPRISES**
INGÉNIEUR-E DE SÉCURITÉ ET CHARGÉ-E DE SÉCURITÉ
INSPECTEUR OU INSPECTRICE DU TRAVAIL
INFIRMIER OU INFIRMIÈRE DE SANTÉ AU TRAVAIL
CADRE DE PROXIMITÉ
PROFESSIONNEL-LE DES RESSOURCES HUMAINES

— CONTENUS ET ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Les contraintes défavorables et les atteintes à la santé sur le lieu de travail étant très variées, les divers domaines abordés dans le CAS Travail et Santé sont regroupés en 5 blocs thématiques.



+ UN TRAVAIL DE CERTIFICATION (2 MOIS)

15 CRÉDITS ECTS

**24 JOURNÉES D'ÉTUDE RÉPARTIES SUR 12 MOIS
DONT UN TRAVAIL DE CERTIFICATION SUR 2 MOIS**

Sous réserve de modifications

— OBJECTIFS

Le CAS Travail et Santé vise à améliorer les conditions de travail dans les entreprises et de contribuer à la protection de la santé au travail.

En se fondant sur des connaissances théoriques solides (dispositions juridiques relatives aux conditions de travail et à la protection de la santé, effets de l'organisation du travail, des tâches et des relations de travail sur la santé physique et psychique des travailleurs, hygiène et médecine du travail, ergonomie), les diplômé-e-s du CAS Travail et Santé sont professionnellement en mesure d'identifier correctement et à temps les risques de santé au travail, de les pondérer en fonction de leur gravité et de proposer des mesures d'amélioration et de prévention.

— CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admises à suivre le CAS les personnes au bénéfice d'un titre Tertiaire A délivré par une Haute école (Bachelor ou Master) ou un titre jugé équivalent.

Sont également admises les personnes au bénéfice d'un titre Tertiaire B (Ecole Supérieure ou Brevet fédéral) ou titre jugé équivalent, pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années.

Si ces conditions ne sont pas remplies, une admission sur dossier est envisageable.

— DURÉE ET INVESTISSEMENT EN TEMPS

Le programme CAS Travail et Santé comprend 24 journées d'étude en présentiel réparties sur 12 mois, dont 2 mois pour le travail de certification.

Pour l'ensemble de la formation, comprenant les journées d'étude, la préparation et le suivi, l'étude personnelle et le travail de certification, il faut prévoir un investissement d'environ 450 heures correspondant à 15 crédits ECTS.



— CERTIFICATION

Les étudiant-e-s obtiennent le certificat «CAS Certificate of Advanced Studies Travail et Santé» décerné par la HEG Arc s'ils répondent aux conditions de réussite du règlement de formation.



— PRIX DE LA FORMATION

Les frais de cours s'élèvent à CHF 7'200.-.

Le coût pour la fréquentation de blocs thématiques individuels s'élève à CHF 450.- par jour de cours.

Les supports de cours et documents de travail, mis à disposition des étudiant-e-s sur une plateforme d'échange, sont compris dans ces montants, mais pas les éventuels frais de logement et de repas, de même que la littérature spécialisée complémentaire.



— INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur:
www.he-arc.ch/gestion/cas-ts



— INTERVENANT-E-S

Les enseignant-e-s sont des spécialistes au bénéfice d'une expérience scientifique et d'une pratique étendue dans le domaine de la santé au travail.



— LIEU D'ENSEIGNEMENT

Les cours sont principalement donnés dans les locaux de la HEG Arc, à proximité de la gare de Neuchâtel.

Une formation correspondante est proposée en langue allemande par la Hochschule Luzern – Soziale Arbeit.

CONTACT

Direction

Bruno Parent
Responsable du CAS Travail et Santé
bruno.parent@he-arc.ch

Administration

Sandrine Schaeren Romano

HEG - Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21 - CH-2000 Neuchâtel
+41 32 930 20 38 - cas.travailsante@he-arc.ch

HEG - Haute école de gestion Arc

Espace de l'Europe 21 - CH-2000 Neuchâtel

+41 32 930 20 20

formationcontinue.gestion@he-arc.ch

[**www.heg-arc.ch**](http://www.heg-arc.ch)

impressum

Texte: Bruno Parent

Illustration: Adobe Stock

© Haute école de gestion Arc - 2026